Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le
ID : 003-210303046-20250409-DELIB202518-DE

N° 18 / 2025

MAIRIE DE VENDAT
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
DE L'ALLIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENDAT

Séance du 09 avril 2025

Nombres de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	17	17

Date de la convocation
01.04.2025

Date d'affichage
16.04.2025

Fixation des taux d'imposition 2025 des taxes directes locales.

7 Finances locales
7.2 Fiscalité

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en S/Préfecture
le
et publication ou notification
du

L'an deux mil vingt-cinq et le neuf avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vendat, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc GERMANANGUE, Maire.

Présents : tous les conseillers municipaux, sauf
- Monsieur Jean-François JANIN,
- Monsieur Simon LACOSTE.

Secrétaire de séance : Madame BAURY Aline.

Depuis l'année 2021, compte-tenu de la refonte de la fiscalité édictée par la loi de finances 2020 liée à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, cette dernière n'est plus perçue par les communes mais par l'État.
Par conséquent, la commune perçoit les recettes fiscales liées aux taxes foncières et à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts,

Vu la réforme de la fiscalité directe locale pour 2021 et de l'absence de pouvoir de taux sur la taxe d'habitation,

Vu l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DÉCIDE
À l'unanimité

.../...

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le
ID : 003-210303046-20250409-DELIB202518-DE

de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales au titre de l'année 2025 fixés comme suit :

- Taxe foncière (bâti)	**37,29 %**
- Taxe foncière (non bâti)	**44.26 %**
- Taxe d'habitation (résidences secondaires)	**13,63 %**

MAIRIE DE VENDAT
03 (Allier)

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Jean-Marc GERMANANGUE